



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale dans le Val-d'Oise, inégal accès à la pédopsychiatrie

Question orale n° 1487

Texte de la question

M. Aurélien Taché alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dangereuse désertification médicale qui frappe le département du Val-d'Oise. La pédopsychiatrie est particulièrement touchée par ce phénomène avec des conséquences extrêmement graves sur l'offre de soins et le suivi des enfants et jeunes concernés, à court comme à long terme. Le contexte de crise sanitaire que le pays traverse aggrave ce problème avec ce que les spécialistes de santé qualifient déjà de « troisième vague psychiatrique ». Cette absence de prise en charge et de suivi approprié a des répercussions importantes. Sur les enfants d'abord, avec notamment des risques de décrochage scolaire et social précoce. Sur les parents ensuite, qui doivent parfois aller jusqu'à abandonner une activité professionnelle pour prendre soin de leur progéniture. Les listes d'attentes pour pouvoir consulter ces spécialistes ne cessent de s'allonger ! On recense dans sa circonscription, la 10e du Val-d'Oise, un département jeune et populaire qui compte deux hôpitaux de jour de à Cergy-Le-haut et Cergy-Préfecture, près de 600 enfants inscrits à ce jour sur liste d'attente. Il faut en moyenne attendre deux ans pour obtenir une consultation : ce n'est pas normal ! Surtout quand certains jeunes sont dans une situation de détresse qui relève de l'urgence absolue : on renvoie chez eux, seuls, des enfants qui étaient parfois sur le point de mettre fin à leurs jours, qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour leurs proches. Faut-il attendre un funeste passage à l'acte pour faire quelque chose ? Cette problématique est la conséquence directe de la répartition de l'offre de soin entre Paris intra-muros, qui concentre le plus grand C.H.U d'Europe et sept facultés de médecine, et la grande couronne. Les départements périphériques souffrent de moyens beaucoup plus restreints pour une zone qui concentre tout de même près de 10 millions d'habitants et qui est en perpétuelle expansion. Par exemple à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière on compte un temps-plein pour 15 enfants suivis quand à Cergy on en compte 0,10 pour le même nombre d'enfants. À Cergy on compte un seul interne à l'hôpital en service de psychiatrie quand on en compte 15 à l'Hôpital Robert Debré. Des stages qui doivent avoir lieu en banlieue ou en zone « périphérique » sont régulièrement annulés et remplacés au profit d'une spécialisation à Paris. C'est pour ces raisons qu'il lui demande quelles sont les actions envisagées par le Gouvernement pour mettre fin à cette inégalité d'accès aux soins psychiatriques. Il souhaite notamment savoir si la répartition des internes entre AP-HP et Grande Couronne dans certaines spécialités où la demande est forte pourra être rééquilibrée. Il voudrait également savoir si l'imposition de la permanence des soins dans le privé est une option qui pourrait être étudiée afin de délester des services d'hôpitaux publics pris d'assaut et permettre une répartition équitable du travail à accomplir.

Texte de la réponse

PÉDOPSYCHIATRIE DANS LE VAL-D'OISE

M. le président. La parole est à M. Aurélien Taché, pour exposer sa question, n° 1487, relative à la pédopsychiatrie dans le Val-d'Oise.

M. Aurélien Taché. Être triste et anxieux, perdu dans un monde en mal de repères, souffrir d'un grand sentiment de mal-être et s'inquiéter pour son avenir : voilà ce que c'est, non pas d'avoir 21 ans, mais 8, 12 ou

17 ans en 2021. Le covid-19 a révélé chez ces enfants, préadolescents ou jeunes adultes des angoisses existentielles insidieuses et lancinantes auxquelles vous êtes sensible, je le sais.

Dans ce contexte, je veux vous alerter, monsieur le secrétaire État chargé de l'enfance et des familles, sur la dangereuse désertification médicale qui frappe notamment mon département du Val-d'Oise. La pédopsychiatrie est particulièrement touchée par ce phénomène, ce qui entraîne des conséquences très graves sur l'offre de soins et le suivi des enfants et des jeunes concernés, que ce soit à court ou long terme.

L'actuelle crise sanitaire aggrave ce problème que tous les spécialistes de santé appellent déjà « troisième vague psychiatrique ». Cette absence de prise en charge et de suivi approprié a des répercussions importantes sur les enfants – risques de décrochage scolaire et social précoce – mais aussi sur les parents qui doivent parfois aller jusqu'à abandonner leur métier pour prendre soin de leur progéniture.

Les listes d'attente pour pouvoir consulter ces spécialistes ne cessent de s'allonger. Ma circonscription – la dixième du Val-d'Oise, un département jeune et populaire – compte trois centres de prise en charge pédopsychiatrique : celui de l'hôpital René-Dubos à Osny et les deux hôpitaux de jour situés l'un à Cergy-le-Haut et l'autre à Cergy-Préfecture.

À ce jour, près de 600 enfants sont inscrits sur liste d'attente. Il faut en moyenne attendre deux ans pour obtenir une consultation, ce qui est d'autant moins normal que certains jeunes sont dans une situation de détresse qui relève de l'urgence absolue. On renvoie chez eux, seuls, des enfants qui étaient parfois sur le point de mettre fin à leurs jours. Ils représentent un danger pour eux-mêmes comme pour leurs proches. Quand on sait que les psychiatres constatent des tentatives de suicide chez les enfants de plus en plus jeunes, faut-il attendre de funestes passages à l'acte pour faire quelque chose ?

Ce problème est la conséquence directe de la répartition de l'offre de soins entre Paris intra-muros – qui concentre le plus grand centre hospitalier universitaire (CHU) d'Europe et sept facultés de médecine – et la grande couronne. Les départements périphériques disposent de moyens beaucoup plus restreints pour une zone qui concentre tout de même 10 millions d'habitants et qui est en perpétuelle expansion.

À l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, on compte un temps plein pour quinze enfants suivis, contre 0,10 poste pour le même nombre d'enfants à Cergy. On compte un seul interne en service de psychiatrie à l'hôpital de Cergy, contre quinze à l'hôpital Robert-Debré. Les stages qui doivent avoir lieu en banlieue ou en zone périphérique sont régulièrement annulés et remplacés par une spécialisation à Paris.

Quelles sont les actions envisagées par le Gouvernement pour mettre fin à cette inégalité d'accès aux soins qui touche d'ailleurs bien d'autres secteurs que la psychiatrie ? Dans certaines spécialités où la demande est forte, la répartition des internes entre l'AP-HP et les établissements de la grande couronne pourra-t-elle être rééquilibrée ? Que pensez-vous de l'idée d'imposer une permanence des soins dans le secteur privé ? Cette solution est préconisée par de nombreux professionnels de santé, notamment des pédopsychiatres, afin de délester certains services d'hôpitaux publics pris d'assaut et de permettre une répartition équitable du travail à accomplir.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Depuis mon arrivée au ministère, il y a deux ans et demi, je n'ai pas effectué un seul déplacement sans entendre parler des problèmes de la pédopsychiatrie. Votre description de la situation dans le Val-d'Oise vaut pour tous les départements, quelle que soit leur typologie. À chacun de mes déplacements, on me parle des listes et des délais d'attente dans les centres médico-psychologiques (CMP), ce qui crée des inégalités en santé inacceptables.

C'est la raison pour laquelle, dès 2018, Agnès Buzyn avait élaboré la feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie. Quelque 30 millions d'euros étaient venus s'ajouter aux 80 millions d'euros débloqués en 2019

pour développer l'offre de psychiatrie dans les territoires, afin de financer deux projets régionaux qui ont encore été abondés par la suite. Il avait aussi été décidé – car tout ne dépend pas de l'aspect financier – de créer dix postes de chef de clinique assistant en pédopsychiatrie tous les ans.

Dans le cadre du Ségur de la santé, 160 postes de psychologues vont être créés dans les CMP. L'an dernier, faisant suite aux travaux de la commission « 1 000 premiers jours », vous avez accordé 10 millions d'euros au renforcement de la psychiatrie périnatale lors de l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale : il est important d'agir le plus tôt possible aux côtés des parents pour éviter que les situations ne se dégradent. Pour résumer, la pédopsychiatrie est au cœur de mon action et de mes préoccupations.

Dans le Val-d'Oise, l'offre de pédopsychiatrie infanto-juvénile comprend actuellement cinquante lits d'hospitalisation complète, 130 places d'accueil de jour ou de nuit, quinze centres médico-psychologiques, onze centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel et trois équipes mobiles de pédopsychiatrie. La demande étant très forte, les délais de prise en charge sont trop longs, d'une durée inacceptable.

Grâce à la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, nous avons mis fin au numerus clausus dans les études médicales, mais ses effets sur la démographie médicale seront progressifs. Afin d'attirer davantage de psychiatres dans le Val-d'Oise, des postes dits contrats de cliniciens, aux conditions financières dérogatoires, sont proposés par les autorités sanitaires.

En ce qui concerne les internes, l'ARS effectue un travail avec leurs représentants, les doyens des universités et les hôpitaux afin d'assurer une meilleure répartition de ces médecins entre Paris et l'ensemble de la région, en veillant à ce que le nombre de postes proposés corresponde aux besoins des uns et des autres.

Il faut mettre en place des projets qui vont attirer les professionnels de santé. C'est ainsi qu'une enveloppe de 1,3 million d'euros vient d'être octroyée au Val-d'Oise pour développer les projets de psychiatrie liés à la périnatalité et à l'accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance – comme vous le savez, ces deux sujets s'enchevêtrent. Il faut aussi développer des centres médico-psychologiques et les postes de psychologues dans les maisons des adolescents, comme je l'ai évoqué en faisant allusion au Ségur de la santé.

Pour conclure, j'indique que la pédopsychiatrie constituera l'un des volets des assises de la santé mentale, organisées cet été, ce qui permettra d'aborder tous les sujets : moyens, CMP, filiarisation et autres. Dans le domaine de la prévention, je signale que nous avons mis en place le forfait 100 % psy enfant. Sur simple prescription du médecin – de la famille, de l'école ou de la protection maternelle et infantile (PMI) –, les enfants pourront bénéficier gratuitement de dix consultations auprès d'un psychologue, à partir du début du mois de juin.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Taché](#)

Circonscription : Val-d'Oise (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1487

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#)

Réponse publiée le : 26 mai 2021, page 5468

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mai 2021](#)